



Peut-on retourner en france avec un récépissé de renouvellement +

Par **Jula**, le **10/12/2009** à **11:32**

Bonjour,

je voudrai svp demander s'il est possible de voyager et de revenir en france avec un récépissé de renouvellement de titre de séjour.

Je sais que normalement la réponse est "OUI" sauf que pour mon cas, j'ai un titre de séjour qui est expiré en Octobre 2008, car j'ai passé l'année 2009 en Tunisie et après je suis revenue en septembre 2009 après avoir redemandé un visa.

Donc je voudrai savoir si le fait que mon titre expire en 2008 pourrait poser problème à la police des frontières.

J'ai demandé à la prefecture, on m'a dit que je pourrai voyager avec si j'ai gardé mon ancien titre.

Merci de m'éclairer.

Par **chris_Idv**, le **10/12/2009** à **20:31**

Bonjour,

Le récépissé de renouvellement de titre de séjour permet seulement de demeurer régulièrement en France durant l'instruction du dossier par la préfecture :

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F15763.xhtml>

Cordialement,